

Nom commercial: Oenotherae oleum raffinatum

Numéro de la matiere: 264280 Version: 3 / CH Date de révision: 22.08.2022

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 22.08.22

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Oenotherae oleum raffinatum

N° d'article 26428000

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/préparation

Cosmétique, pharmacie, complément alimentaire

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

#### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## Caractérisation chimique

huile végétale

## **Autres ingrédients**

#### Evening primrose, Oenothera biennis, ext.

No. CAS 289-859-2

No. EINECS 90028-66-3

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

#### Notent

[4] Information volontaire



Nom commercial: Oenotherae oleum raffinatum

Numéro de la matiere: 264280 Version: 3 / CH Date de révision: 22.08.2022

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 22.08.22

#### **Autres données**

Ce produit est l'article au sens du paragraphe 3 du loi de chimique et on n'est pas obligé de le marquer selon la Directive 67/584 EWG. Elaboration d'une carte de sécurité selon le paragraphe 6 de l'Instruction sur les matériels dangéreux n'est pas obligatoire et on le fait bénévolement

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Aucune mesure particulière.

#### En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau et au savon.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

#### En cas d'ingestion

Pas de précautions spéciales. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyen d'extinction approprié

Produit d'extinction à sec, Mousse, Dioxyde de carbone

## Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); fumée; Eviter l0inhalation de fumée et des vapeurs.

## 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Sol très glissant suite au déversement du produit.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination; voir Section 13.



Nom commercial: Oenotherae oleum raffinatum

Numéro de la matiere: 264280 Version: 3 / CH Date de révision: 22.08.2022

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 22.08.22

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Refroidir à l'eau les conteneurs menacés. Danger d'inflammation quand soudage ou contenant vide. Protéger habits, chiffons, etc. qui sont contaminé avec le produit contre combustion spontanée (p.ex. tenir humide).

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas conserver à une température supérieure à 25 °C. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Protéger de l'action de la lumière.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec le corp.

#### **Protection respiratoire - Note**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the

substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

#### Protection du corps

Vêtement de protection

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** liquide

Couleurjaune pâle, limpideOdeurcaractéristique

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 350 °C

Point d'éclair

Valeur > 200 °C

Le coéficient de l'évaporation



Nom commercial: Oenotherae oleum raffinatum

Numéro de la matiere: 264280 Version: 3 / CH Date de révision: 22.08.2022

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 22.08.22

Substance de référence Acétate de n-butyle

Remarque non volatil

## inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

#### limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur < 1 mbar

température 20 °C

Valeur < 1 mbar

température 100 °C

Densité

Valeur 0.920 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

température de décomposition

Remarque Le produit est stable à la température ambiante.

Remarque Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air. Air

## 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les presciptions de manipulations sont respectées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Ne pas documenté.

#### **Autres données**

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

## Indications générales

N'est disponible



Nom commercial: Oenotherae oleum raffinatum

Numéro de la matiere: 264280 Version: 3 / CH Date de révision: 22.08.2022

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 22.08.22

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## Indications générales

N'est disponible

## Biodégradabilité

Remarque Le produit est biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Indications générales

N'est disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## Indications générales

N'est disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

## Indications générales

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

#### Information supplémentaire sur l'écologie

L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

|                  | Transport terrestre<br>ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien            |
|------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | Le produit n'est pas une       | Le produit n'est pas une       | Le produit n'est pas une    |
|                  | marchandise dangereuse lors du | marchandise dangereuse lors du | marchandise dangereuse lors |
|                  | transport terrestre.           | transport maritime.            | du transport aérien.        |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Classe de contamination de l'eau (Allemagne) \*\*\*

Classe de contamination

WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Informations complémentaires



Nom commercial: Oenotherae oleum raffinatum

Numéro de la matiere: 264280 Version: 3 / CH Date de révision: 22.08.2022

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 22.08.22

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.